

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 février 2014

DÉVELOPPEMENT ET ENCADREMENT DES STAGES - (N° 1792)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 122

présenté par
M. Robiliard

à l'amendement n° 47 de M. Daniel

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« des dispositions du pacte de responsabilité »

les mots :

« du crédit d'impôt compétitivité emploi ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le pacte de responsabilité en l'état n'a pas d'existence juridique.